

RÉSUMÉ HISTORIQUE

RACONTER LA RÉVOLTE DE 1975

LA RÉVOLTE : MAI 1975
• **AVRIL 1976**

En juin 1975, la France connaît un mouvement social inédit : des prostituées de toutes la France se mettent en grève et occupent des églises catholiques pour protester contre la répression dont elles sont victimes.

Depuis 1946 et la loi Marthe Richard, les maisons closes sont fermées. La France est passée d'un régime réglementariste à un modèle abolitionniste qui dans les faits contrôle et prohibe le racolage et une vision large du proxénétisme. Les prostituées continuent d'être fichées malgré la disparition officielle du « Fichier » en 1960. Dans cette période d'après-guerre, elles tentent parfois de faire entendre leurs voix, mais ces actions restent isolées et peu organisées. Au fil des années, la répression ne fait que s'accroître. En 1972, elle monte encore d'un cran car un scandale éclate à Lyon : des policiers du service des mœurs ont « protégé » les activités de tenanciers d'hôtels de passe du centre-ville, certains étant même copropriétaires d'établissements. Ils sont suspendus et poursuivis. Tolérés jusque-là, les hôtels de passe du centre-ville sont fermés. Les prostituées sont contraintes d'exercer ailleurs : à l'extérieur, en voiture ou chez elles. La répression par PV s'intensifie, comme pour redorer l'image de la police corrompue.

1974 La violence sociale s'accroît et plusieurs prostituées de Lyon sont assassinées dans l'indifférence générale. Au printemps, les coupables des meurtres sordides de Renée Grangeon et de Chantal Rivier ne sont pas identifiés par la police. Des prostituées, des militants du Nid, des avocats et des journalistes se réunissent plusieurs fois. Un texte collectif axé sur la sécurité est adressé au Syndicat de la Magistrature et à la presse. Une rencontre houleuse se déroule avec le commissaire Laurent, chef de la sûreté de Lyon, et le commissaire Winnick de la brigade des mœurs, principaux responsables de la répression. Les autorités fiscales réclament des impayés d'impôts sur quatre ans, avec des sommes exorbitantes qu'aucune ne peut payer.

AVRIL / MAI 1975 Début avril, le nom et l'adresse d'une prostituée agressée par un client sont divulgués dans la presse, forcément de source policière. Une lettre ouverte publiée par les militants circule dans la rue. Au même moment, les autorités mobilisent une disposition jamais appliquée sur la récidive en matière d'amendes : les personnes faisant l'objet de deux condamnations pour le même motif, dans la même ville et dans la même année sont passibles d'une peine d'emprisonnement de trois jours par PV, ce qu'on appelle la « contrainte par corps ». Cette nouvelle répression leur est absolument inacceptable puisqu'elle les met à risque de perdre la garde de leurs enfants.



Source : fonds Louis Blanc

JUIN 1975 - "NON À LA PRISON" À l'instar des travailleurs étrangers demandant asile dans les églises, une assemblée d'une centaine de prostituées décide d'occuper une église le 2 juin à 10h. Elles envisagent d'abord l'église Bonaventure, mais il s'agit d'un leurre et elles investissent Saint-Nizier. Cette paroisse est en plein cœur du quartier de la prostitution, le père Antonin Béal est le curé et confesseur de nombreuses prostituées et les accueille avec bienveillance dans son église.

Rapidement, des délégations arrivent de toutes la France : Paris, Saint-Etienne, Grenoble, Montpellier... Des femmes s'organisent un peu partout, des églises sont occupées à Marseille, à Toulouse... Des grèves de soutien et des manifestations ont lieu à Nice, Dijon... Elles se rassemblent à l'échelle nationale dans le Collectif des femmes prostituées, avec des sections locales avec leurs déléguées et porte-paroles.

Le 10 juin, sans l'accord de l'Église, le ministre de l'Intérieur ordonne l'expulsion des recluses. A Lyon, les catholiques obtiennent qu'aucune femme ne soit arrêtée. À Marseille, cinq d'entre elles sont incarcérées et poursuivies pour séquestration.

C'est à Grenoble que l'on résiste le plus à la police. Les abbés de la basilique Saint-Joseph font front avec les insurgées, la police mettra plusieurs heures à les expulser. Partout, la police est violente, de nombreux politiciens et les cardinaux de France s'indignent de la décision de Poniatowski.

Juillet 1975 "Notre action continue"

Les expulsions violentes n'altèrent pas la mobilisation. On prépare des états généraux de la prostitution qui ont lieu le 1er juillet à la Bourse du travail de Lyon. Environ 300 prostituées y participent, dont des déléguées de plusieurs villes.

Trois principales revendications y sont portées : **Non aux prisons — Non aux maisons — Non aux amendes** Les photographies sont interdites pour permettre une parole plus libre entre les déléguées, et l'événement est rapporté comme une frustration par les militants de gauche qui cherchent à politiser le mouvement des prostituées. Lorsqu'on leur demande si elles sont révolutionnaires, elles en reviennent systématiquement à des considérations financières très concrètes quant aux impôts et aux PV...

Le 3 juillet, parce que le gouvernement ne leur répond pas, elle se rendent dans long convoi de voitures et du bus des parisiennes au château de Varvasse, possession du président Valéry Giscard-d'Estaing. Dans une ambiance festive et en l'absence du propriétaire, une centaine de personnes font irruption devant le portail puis sur les pelouses du château, armées de banderoles et de pancartes, s'installant pour un pique-nique devant une poignée de gendarmes ahuris.

Fin juillet, le haut fonctionnaire Guy Pinot, alias "Monsieur Prostitution" est chargé de la question de la prostitution.

Aout, septembre, novembre 1975 :

Les comités locaux continuent de s'organiser, elles forment des proto-syndicats de TDS. Différentes rencontres se déroulent avec Pinot que l'on surnomme "M. Prostitution". Le Collectif des femmes prostituées lui remet un cahier de doléances, avec des propositions concrètes issues de toutes les villes mobilisées. Ces revendications seront diffusées en septembre sous la forme d'un livret broché : « Liberté, Égalité, Fraternité pour toutes les Françaises »

Le 18 novembre, convoquées par les dirigeantes du mouvement — notamment Ulla de Lyon et Sonia, de Paris — les Assises nationales de la prostitution ont lieu au palais de la Mutualité à Paris, rassemblant plus de 600 déléguées de toute la France. En ouverture, le film Accattone de Pasolini est d'abord projeté puis interrompu au bout de 20 minutes par les prostituées, outrées du choix de ce film qui ne représente pas leur situation. Des « travestis » — à l'époque des personnes sur un spectre allant d'homme travesti à femme transgenre — tentent de prendre la parole mais se font chahuter par les autres femmes, leur participation étant à l'époque un impensé de la lutte, bien qu'on documente la présence de plusieurs femmes trans dans les églises, comme à Paris. Globalement, les assises ne se passent pas bien, de nombreuses déléguées ne se sentent pas écoutées, elles sont dégoûtées par le cirque médiatique qui se joue autour d'elles. La presse fait de certaines prostituées des icônes alors que le mouvement étaient profondément collectif. La surmédiatisation de certaines porte-paroles crée des tensions intracommunautaires.



Carte des mobilisations en Juin 1975

Décembre 1975 - Les marseillaises créent un syndicat

Le 2 décembre, les prostituées marseillaises travaillant dans en hôtel et en studio font grève contre la répression accrue de la brigade des mœurs. Elles réclament un assouplissement de la loi sur le proxénétisme hôtelier. Le 20 décembre, 250 personnes assistent aux Assises régionales de la prostitution, majoritairement des prostituées de la région. Les deux sujets majeurs de la réunion seront les répressions fiscale et policière. Elles décident alors de fonder un syndicat. Malgré leur motivation, elles peinent à trouver des femmes volontaires, la peur de la répression étant bien ancrée chez les travailleuses du sexe.

1976 : En attendant le rapport Pinot :

On apprend par voix de presse fin janvier, que Pinot a remis son rapport au gouvernement. Les mois passent et le collectif des femmes prostituées ne reçoit aucune réponse. Elles saisissent bien que le rapport a été discrètement enterré, alors qu'il prenait en compte la majorité de leurs revendications. Le gouvernement le juge alors trop progressiste.

Le mouvement s'essouffle doucement, mais parvient à mener encore quelques actions. Le 13 février, les Marseillaises manifestent et se rendent à l'Hôtel de ville pour réclamer la réouverture des hôtels, elles sont trop nombreuses à être privées de leur lieu de travail.

La dernière grande action se déroule le 8 avril à Lyon : 60 prostituées se rassemblent devant l'ANPE munies de leur fiche d'impôt afin de s'inscrire comme demandeuses d'emploi. Les fonctionnaires les reçoivent dans la bonne humeur et acceptent de les inscrire. Cette action était prévue plus tard de concert avec d'autres collectifs ailleurs en France, mais un canular du maire de Lyon Louis Pradel précipitera leur action : en guise de poisson d'avril, il annonce ouvrir un éros center dans un ancien couvent de Lyon...

**« NOUS REFUSONS ET NOUS REFUSERONS TOUJOURS D'ETRE DES O.S.
DE LA SEXUALITÉ ET NOUS DISONS NON AUX MAISON CLOSES, NON
AUX QUARTIERS RÉSERVÉS »**

LES REVENDICATIONS DE 1975

Le projet de statut

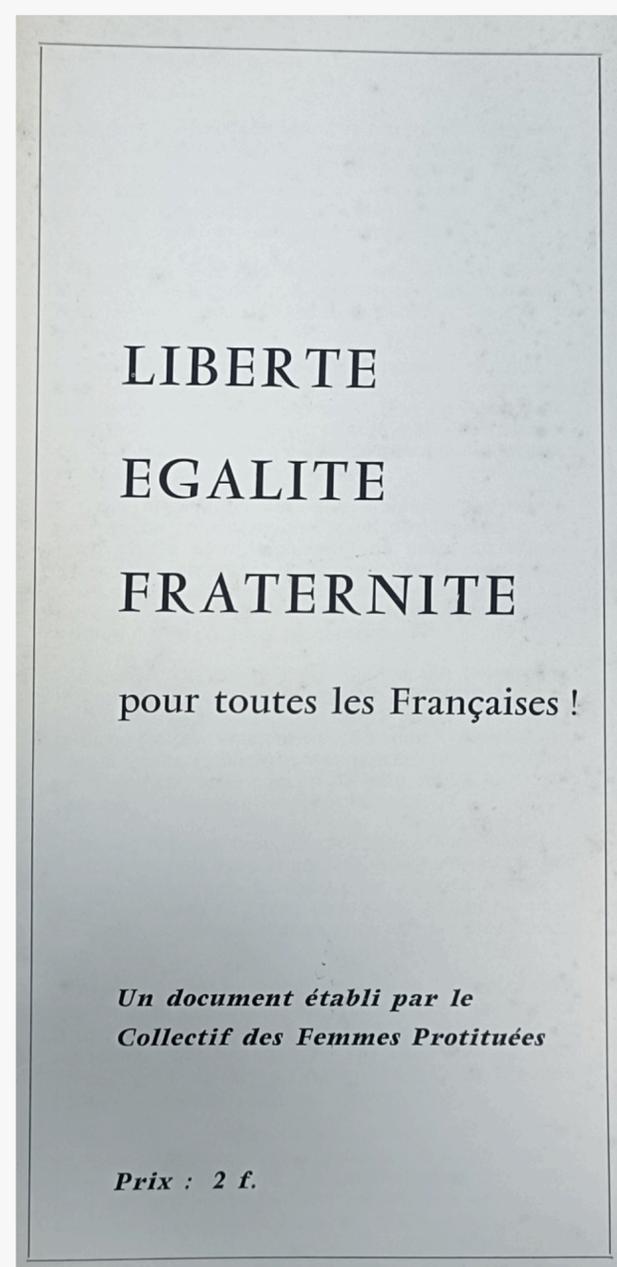
Le projet unifié de statut de la prostitution est corédigé par des sections du Collectif des femmes prostituées de différentes villes. Il avait une double fonction :

- protéger les prostituées du réglementarisme et de la réouverture des maisons closes, auxquels elles s'opposent unanimement et qui sont souvent proposés en réponse à leurs problèmes;

- faire cesser l'hypocrisie dans l'application de la loi qui se veut abolitionniste : liberté de se prostituer et liberté d'arrêter de le faire à tout moment.

Cette démarche aboutit à un livret intitulé « Liberté-Égalité-Fraternité pour toutes les Françaises ! » comportant trente articles. Il sera présenté à la Commission Pinot le 30 septembre.

Image : Tract Liberté Egalité Fraternité pour toutes les Françaises
30 septembre 1975 (source : Fonds Louis Blanc)



Résumé des revendications :

I. Travail (libre et exercice de la prostitution)

- La prostitution est un acte privé non interdit, libre et donc exempt de répression policière. Elles revendiquent le régime commun des droits des citoyen·nes en matière de surveillance, sans « chasse » ni « prime de capture ».
- Par souci de sécurité, elles doivent pouvoir exercer là où elles le veulent : en appartement, studio ou chambre, qu'elles soient propriétaires ou locataires, et pouvoir exercer à plusieurs dans un même lieu.
- Que les hôteliers qui les tolèrent ne soient pas automatiquement taxés de proxénétisme.
- Elles refusent les quartiers réservés, maisons closes, Eros-centers et autres ghettos ainsi que la commercialisation de leur activité au profit d'autres personnes, tant l'État et les communes que les proxénètes.
- Elles demandent que l'« attitude de nature à provoquer la débauche » soit clairement définie et que l'application de l'article 34 soit exempte de discrimination. Elles ne doivent pas être sanctionnées simplement parce qu'elles sont prostituées : ce sont des femmes comme les autres. Elles demandent l'arrêt des poursuites arbitraires engagées et l'amnistie des peines.
- Elles demandent la fin effective du fichage policier, alors interdit par une convention de l'ONU sur la traite des êtres humains, ratifiée par la France

II. Finances (pénalisation ou fiscalisation ?)

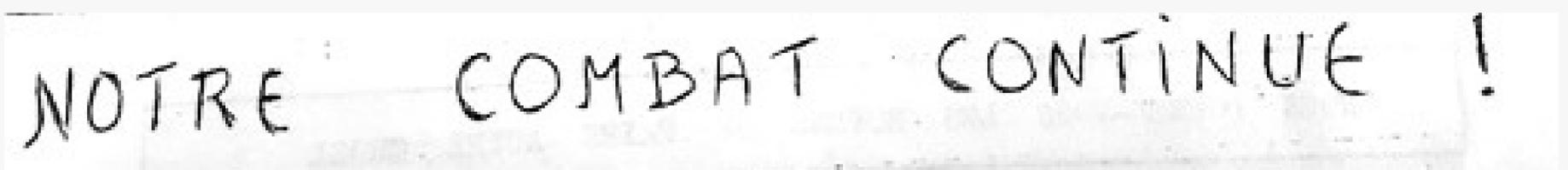
- Une imposition juste et raisonnable, comme tout·e citoyen·ne, tenant compte des réalités du métier, de sa pénibilité, des phases d'arrêt et des charges familiales et non au « forfait » avec des évaluations démesurées du nombre de passes et de jours travaillés. Chaque femme est un cas particulier.
- Une étude fiscale sérieuse pour élaborer une charte fiscale avec elles.
- L'annulation des actuels rappels d'impôts sur quatre ans.

III. Santé (prévention des maladies vénériennes)

- Contrairement aux idées reçues, elles ne sont pas les premiers agents de contamination. Toutefois, leur activité les exposant particulièrement, elles souhaitent pouvoir lutter contre les IST et pensent que leurs clients devraient faire de même.
- Elles demandent la mise en place de contrôles médicaux gratuits et libres pour toutes les IST pour l'ensemble de la population sans discrimination.
- Elles refusent le contrôle sanitaire, en particulier s'il est exercé par la police.

IV. Social (le droit à la protection sociale pour elles et leurs enfants)

- Elles réclament d'être citoyennes à part entière et donc le droit à la protection, à la santé et à une vieillesse décente, qu'elles soient célibataires, mariées, avec charge de famille ou non, avec ou sans activité salariée.
- Bénéficiaire de la Sécurité sociale pour elles, leurs enfants et autres personnes à charge.
- Que la Sécurité sociale soit étendue à toute personne n'en profitant pas encore. Elles sont évidemment d'accord pour y cotiser.
- Qu'elles soient reconnues « chefs de famille » lorsqu'elles ont des enfants et que leurs droits soient exactement les mêmes que les autres.
- Avoir accès à de l'information sur les prestations sociales auxquelles elles ont droit et les obtenir sans discrimination pour faciliter l'arrêt de la prostitution et la réinsertion.

A photograph of a piece of paper with the words "NOTRE COMBAT CONTINUE !" written in large, bold, black capital letters. The paper appears to be a leaflet or a sign, with some faint, illegible text visible in the background.

*Image : Tract Les prostituées s'adressent au Lyonnais
8 avril 1976 (source : Fond Louis Blanc)*

Pour plus d'info, consultez le site de Tullia :

<https://tullia.fr/chronologie-1975/>